

Avis 95-302 du personnel des ACVM

Exigences de marges et de sûretés pour les dérivés non compensés par contrepartie centrale

Le 8 avril 2021

Introduction

Le présent avis fait le point sur les travaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) en matière de processus de surveillance harmonisé et d'examen des données émanant des référentiels centraux de données sur les dérivés, ainsi que sur l'évolution à l'international des exigences de marges et de sûretés à l'égard des dérivés de gré à gré qui ne sont pas compensés par contrepartie centrale (les **exigences de marges**).

Contexte

Le 22 août 2019, les ACVM ont publié [l'Avis 95-301 du personnel des ACVM, Exigences de marges et de sûretés pour les dérivés non compensés par contrepartie centrale](#), qui énonce les motifs à l'appui de leur décision de reporter un projet de norme canadienne visant la mise en œuvre des exigences de marges. Elles se sont également engagées à surveiller l'évolution de la situation à l'échelle mondiale et à instaurer un processus harmonisé de surveillance pour l'analyse des données émanant des référentiels centraux de données sur les dérivés dans le but d'éclairer leurs orientations futures concernant la mise en œuvre des exigences de marges.

Évolution de la situation à l'échelle mondiale

En avril 2020, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont prolongé jusqu'en septembre 2022 la période d'instauration progressive des exigences de marges et de sûretés¹.

Processus harmonisé de surveillance

Les ACVM ont mis en place un processus harmonisé de surveillance visant les données à jour des référentiels centraux de données sur les dérivés. Le dernier examen n'a révélé aucun changement important par rapport à l'an dernier. Elles poursuivront la surveillance et l'examen des données afin de déceler tout changement important.

Plan de mise en œuvre des exigences de marges

Après examen des données sur les dérivés, nous avons décidé de reporter une fois de plus la publication pour consultation d'une règle visant la mise en œuvre des exigences de marges, et estimons que ce report n'exposera pas les marchés financiers canadiens ni leurs participants à un risque systémique accru. Nous ferons un nouvel état de la situation lorsque les résultats du

¹ Exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement, https://www.bis.org/bcbs/publ/d317_fr.pdf.

processus harmonisé de surveillance ou les circonstances justifieront, selon nous, la poursuite de nos travaux sur cette question.

Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Corinne Lemire
Coprésidente du Comité des ACVM sur les dérivés
Directrice de l'intelligence de données de marché
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4491
corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Janice Cherniak
Senior Legal Counsel
Alberta Securities Commission
403 355-4864
janice.cherniak@asc.ca

Paula White
Deputy Director, Compliance and Oversight
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Kevin Fine
Coprésident du Comité des ACVM sur les dérivés
Director, Derivatives Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-8109
kfine@osc.gov.on.ca

Michael Brady
Manager, Derivatives
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@besc.bc.ca

Wendy Morgan
Directrice adjointe, Valeurs mobilières
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
(Nouveau-Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Liz Kutarna
Director, Capital Markets
Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306 787-5871
liz.kutarna@gov.sk.ca